

Conseil Municipal du 3 Mars 2010

L'an deux mil dix et le trois mars, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de convocation vingt cinq février deux mil dix.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, Mlle Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, M. Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Rosiane COUDOUIN, MM Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Michel LECRENAIS.

Étaient absents ayant donné procuration à : M. René ARRIGHI pouvoir à Jean-Marie ARRIVÉ, Mme Josiane BROSSARD pouvoir à Gisèle SOU, M. Raymond RODRIGUEZ pouvoir à Alain DUPOUY

Étaient absents excusés : Sandrine NUEL, Valérie PIRRONE

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie ARRIVE

Jean-Louis GUIRAUD rejoint la séance à 19h25

Le procès verbal de la séance du 27 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité

Monsieur Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, qui serait traité avant les questions diverses. L'ordre du jour en sera modifié comme suivant :

5°) Subvention du Fonds de Solidarité de l'Union européenne aux Collectivités Territoriales pour l'indemnisation des dégâts causés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009

6°) Questions diverses

Les conseillers municipaux à l'unanimité acceptent cette modification

ORDRE DU JOUR

1°) Travaux du gymnase : choix de l'architecte (Jean-Louis GUIRAUD, Robert BALDÈS)

2°) Création d'une commission des marchés publics (Robert BALDÈS)

3°) Modification des délégués de la commune auprès du SIAEPA (Robert BALDÈS)

4°) Sortie de l'actif d'un photocopieur (Robert BALDÈS)

5°) Subvention du Fonds de Solidarité de l'Union européenne aux Collectivités Territoriales pour l'indemnisation des dégâts causés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009

6°) Questions diverses

Jean-Louis GUIRAUD ayant informé Monsieur le Maire qu'il aura un peu de retard, Robert BALDÈS propose de modifier l'ordre du jour. Proposition acceptée par l'ensemble des élus présents.

2°) Création d'une commission des marchés publics (Robert BALDÈS)

Monsieur le maire explique que le règlement concernant le fonctionnement de la commission d'appel d'offres est très strict. Pas de présence autorisée autre que celle des membres de cette commission par exemple. Le seuil des marchés publics qui nécessite la consultation de cette commission n'est jamais atteint pour Gauriac (5 150 000 €).

Il propose de créer une commission des marchés publics au sein du conseil municipal afin de permettre l'étude des dossiers avec la participation d'un maximum d'élus, avant de prendre les décisions qui restent le pouvoir du conseil municipal.

Christian SCHMAUCH demande ce que cela changera.

Robert BALDÈS et Jean-Marie ARRIVÉ précisent le déroulement des travaux de la commission d'appel d'offres.

Est-ce qu'une commission des marchés publics est obligatoire ? demande **Rosiane COUDOUIN**. Elle pense que les membres d'une telle commission doivent avoir certaines connaissances et signale une nouvelle association en Haute Gironde DEFI.

Non répond **Robert BALDÈS**, puisque cette commission est interne. Pour ce qui est du Club des Entrepreneurs de la Haute Gironde (DEFI), il rappelle que Gauriac a signé une convention de partenariat avec cette association fin d'année 2009. Le but est de permettre aux entreprises locales de prendre connaissance des différents marchés d'appels d'offres. La publication des marchés reste obligatoire, BOAMP, ou autres supports tels les journaux, internet, etc.

Alain DUPOUY en réponse à la remarque de Rosiane COUDOUIN sur le problème de compétence, souligne qu'il peut être bénéfique d'avoir des personnes non compétentes dans un domaine particulier ce qui ouvrira le débat.

Christiane SOU rappelle que le maître d'œuvre dans son contrat suit les dossiers des entreprises, et que c'est la commission des marchés qui pourrait ouvrir les offres.

Le conseil municipal décide de créer une commission des marchés publics :

M. Robert BALDÈS, maire MM Jean-Marie ARRIVE, Raymond RODRIGUEZ Mlle Christiane SOU, adjoints, MM Alain DUPOUY, Jean-Louis GUIRAUD, Michel LECRENAIS, Jean-Christophe MARMEY, Christian SCHMAUCH.

Vote : 12 pour

3°) Modification des délégués de la Commune auprès du SIAEPA (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire propose de modifier l'attribution des postes des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) comme suivant :

- Monsieur Jean-Marie ARRIVÉ, titulaire
- Monsieur René ARRIGHI, suppléant.

Vote : 12 pour

4°) Sortie de l'actif d'un photocopieur (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de sortir de l'inventaire 2010 le photocopieur TOSHIBA pour un montant de 5 370,04€, qui a fait l'objet d'une reprise lors de l'acquisition du nouveau photocopieur de l'école primaire de la Commune.

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de sortir de l'inventaire le photocopieur TOSHIBA pour un montant de 5 370,04€.

Vote : 12 pour

5°) Subvention du Fonds de Solidarité de l'Union européenne aux Collectivités Territoriales pour l'indemnisation des dégâts causés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Préfecture en date du 26 février 2010 concernant le dispositif d'éligibilité et des modalités de mise en œuvre pour percevoir une indemnisation au titre du FSUE pour les dégâts causés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009. Il précise que le Fonds peut prendre en charge la part non remboursée par les assurances.

- considérant que la réfection totale de la toiture de l'Eglise de Gauriac, entre dans le cadre de la sécurisation des infrastructures de prévention et mesures de protection du patrimoine culturel,

le conseil municipal à l'unanimité

- décide de déposer une demande de subvention au titre du FSUE, financement des opérations d'urgence et de première nécessité,

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les démarches administratives relatives à ce dossier.

Vote : 13 pour

Rosiane COUDOUIN demande si la Dotation De Développement Rural (DDR) existe depuis longtemps.

Oui répond **Robert BADES**, mais Gauriac n'est pas éligible.

1°) Travaux du gymnase : choix de l'architecte (Jean-Louis GUIRAUD, Robert BALDÈS)

Jean-Louis GUIRAUD rappelle qu'il a été décidé de consulter 3 architectes. Il fait lecture de l'avis d'appel public du 13 novembre 2009, la réception des offres était pour le 21 décembre 2009 à 18h00.

Rosiane COUDOUIN demande si une assurance dommage ouvrage est prévue ?

L'assurance de la Commune avait dit que ce n'était pas nécessaire pour les travaux de la salle polyvalente, qui était d'un montant sensiblement égal, répond **Robert BALDÈS**, qui contactera la SMACL rapidement pour savoir s'il n'y a pas de nouvelles dispositions.

Alain DUPOUY s'inquiète de la mission de contrôle et la mission Sécurité Protection Santé. Est-ce que c'est prévu dans la proposition de l'architecte ? Est-ce que c'est le maître d'ouvrage qui doit s'en préoccuper ? Quels sont les tarifs en vigueur ?

Jean-Louis GUIRAUD précise que les entreprises ont leur propre assurance, par rapport à la question de Rosiane COUDOUIN et confirme que les missions de contrôle et de SPS reste de la compétence du maître d'ouvrage, qu'il convient de prévoir en plus dans l'enveloppe budgétaire 3 500€ pour la mission SPS et 5 000€ pour la mission contrôle technique. Ces estimations restent à confirmer. Il propose donc de prévoir 231 000 € au budget primitif.

Jean-Marie ARRIVÉ demande si ce projet est subventionnable.

Oui répond **Robert BALDÈS**, par la DGE. Pour ce qui est du Conseil Général le dossier est déjà dans les services depuis 2009. Il est à craindre que ce dossier ne soit accordé qu'en 2011. Le Conseil Général a fait savoir qu'il n'y aurait pas de subventions d'accordées pour cette année.

Christiane SOU rappelle qu'il est obligatoire de faire les travaux sur le gymnase.

Rosiane COUDOUIN demande s'il sera nécessaire de faire un emprunt.

Robert BALDÈS ne le souhaite pas, le budget doit pouvoir supporter cette charge financière, car il faut décharger la Commune en matière d'emprunts.

Jean-Louis GUIRAUD présente au conseil municipal le rapport d'analyse des propositions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sur toiture du gymnase.

- GAYET-ROGER : 245 000 € HT soit 293 020 € TTC (coût élevé et pas de mise aux normes du support prévu) rémunération de la maîtrise d'œuvre 9% du montant HT estimatif des travaux forfait arrondi à 20 000€ HT soit 23 920 € TTC ;

- LEBLEU-BATAILLEY : 173 172,50 € HT soit 207 114,31 € TTC (isolation proposée fragile incompatible avec le gymnase, la consolidation du support de la toiture n'est pas prévue) rémunération de la maîtrise d'œuvre 7,5% du montant HT estimatif des travaux 8 872,50 € HT soit 10 611,51 € TTC ;

- ZARUBA : 176 924 € soit 211 601,10 € (la mise aux normes du support de la toiture permettant de sécuriser la rénovation est prévue), rémunération de la maîtrise d'œuvre 10 % du montant HT estimatif des travaux 16 094 € HT soit 19 236,46 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir débattu, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec Monsieur Paul ZARUBA, architecte DPLG, 9 cours du Port à BLAYE,

- à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DGE,

- à lancer la consultation des missions de contrôle technique et SPS.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif, opération 34 Gymnase, article 2313.

Vote : 13 pour

6°) Questions diverses

➤ **Campagne de capture de chats sauvages**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une capture de chats sauvages par Trans'amis est prévue entre le 22 mars 2010 et le 26 mars 2010 au lieu-dit Roque de Thau, sur les Communes de Gauriac et Villeneuve. L'arrêté municipal a été pris et l'information auprès des habitants sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Rosiane COUDOUIN souhaite connaître le contenu de l'arrêté.

➤ **Battues aux sangliers (Robert BALDÈS)**

Jean-Marie ARRIVÉ demande si la société de chasse a prévu de demander une autorisation spéciale pour continuer à faire des battues pendant la période de fermeture de la chasse. Compte tenu du nombre important de sangliers et de la reproduction de cette espèce il est à prévoir une surpopulation rapide. De plus après le passage de la tempête Xynthia, l'Ile a été inondée, elle est toujours en difficulté aujourd'hui, les sangliers ont pu se réfugier sur Gauriac.

Alain DUPOUY rappelle que la validité du permis de chasser va jusqu'au 18 juin et que sur autorisation préfectorale il doit être possible de faire des battues.

Jean-Louis GUIRAUD confirme ces arguments.

Rosiane COUDOUIN s'inquiète de la responsabilité en cas d'accident avec un sanglier. Elle pense notamment aux vététistes dans le Mugron où la présence de nombreux sangliers a été enregistrée.

Il n'y a pas de responsable physique dans ce cas là répond **Robert BALDÈS**, qui signale en outre que le Président de la Société de Chasse l'a informé qu'il demanderait une autorisation préfectorale s'il y avait suffisamment de plaintes d'habitants de la Commune. Cette association demande une subvention exceptionnelle lors du prochain vote du budget, car les battues occasionnent des frais supplémentaires de fonctionnement.

Rosiane COUDOUIN souhaiterait qu'une autorisation préfectorale soit demandée pour faire une battue, sans attendre les plaintes des habitants.

➤ **Tempête Xynthia (Christiane SOU)**

Christiane SOU informe les conseillers que Monsieur le Maire et le premier adjoint avaient rencontré les habitants de la route de l'estuaire samedi dans l'après-midi. Après un premier recensement, l'Ile et le restaurant le PIERR'EAU ont subi beaucoup de dégâts. La Commune va faire une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, qui doit parvenir en Préfecture pour le 5 mars. Les digues, la Cale de Vitescale sont aussi endommagées.

Robert BALDÈS est entré en contact avec le gérant de l'Ile et Mme Sophie BOISSEAU de la Fondation du Littoral qui lui ont exposé l'étendue de la catastrophe. Le restaurant le Pierr'eau est fermé.

Alain DUPOUY souligne l'élan de solidarité qui a mobilisé 25 personnes pour aider le restaurateur en difficulté, et le soutien du restaurateur de Villeneuve qui a offert le repas à ces volontaires.

Il a également « prêté » son établissement au propriétaire malheureux pour honorer un engagement de 40 repas mardi soir.

Robert BALDÈS indique que la locataire de la maison située au dos du restaurant « Le PIERR'EAU » était en difficulté pour évacuer l'eau. Il est important d'inventorier précisément, le matériel dont dispose la Mairie (pompes, etc.). Une liste sera faite et mise à la disposition des élus.

Jean-Marie ARRIVÉ félicite les agents territoriaux pour leur efficacité, plus particulièrement pour le nettoyage de la route de l'estuaire. Les conseillers municipaux se joignent à lui. L'accotement du lieu-dit Furt « fenêtre sur l'estuaire » est à la charge de la CDC de Bourg. Il signale également que le Centre Routier du Conseil Général à BLAYE (DDE), est intervenu dès le dimanche matin.

Robert BALDÈS fait part aux conseillers qu'une réunion avec les Maires de Bayon, Bourg, Prignac et Marcamps, Villeneuve, aura lieu à la Mairie de Bourg le 18 mars 2010 à 17h00 afin de faire un bilan avant la rencontre prévue avec Henri CAZALETS de la subdivision hydraulique du ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable, en charge du dossier « Gestion des digues ».

D'autre part, le responsable du Port de Bordeaux l'a interpellé sur la réglementation de l'entretien des berges. Récemment des arbres ont été coupés sans autorisation préalable ce qui est passible d'une amende. Monsieur le Maire propose de mettre un article, dès réception de cette réglementation, dans le journal de la Commune.

Jean-Louis GUIRAUD souhaite qu'il soit fait une demande auprès du Port de Bordeaux pour que la vitesse des gros bateaux qui empruntent l'estuaire soit réduite.

Demande de reconnaissance de catastrophe de la commune suite au passage de la tempête Xynthia du 27 février 2010

Le conseil municipal, considérant l'importance des dégâts subis par la commune, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la Commune de Gauriac suite au passage de la tempête Xynthia du 27 février 2010.

Vote : 13 pour

Séance levée à 21h00